



Municipalité de Sainte-Hénédine

Bilan de la politique familiale et des aînés 2019-2020-2021



SAINTE-HÉNÉDINE

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

BILAN DES RÉALISATIONS 2019-2022

Lors de la conception de sa Politique familiale et des aînés (PFA) en 2019, la Municipalité de Sainte-Hénédine a réalisé des consultations publiques pour bien comprendre les besoins de ses familles et de ses aînés. La municipalité a ensuite placé ces constats au cœur de sa PFA et de ses décisions.

Voici le bilan des réalisations entre 2019 et 2022 pour maintenir et améliorer la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.



HABITATION ET SERVICES DE PROXIMITÉ

L'offre de services de garde à la petite enfance ne comble pas les besoins actuels.

- ✓ Mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour amener le Centre de la petite enfance Les Petits Pommiers à établir une installation pour les familles de Sainte-Hénédine.

ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

La population désire que certaines améliorations soient apportées dans les parcs et espaces publics.

- ✓ Ajout de mobilier urbain à des endroits stratégiques comme au chalet des loisirs et au centre municipal.

La population souhaite que de nouvelles infrastructures de loisirs et de sports soient disponibles.

- ✓ Collaboration de la municipalité avec la MRC pour l'implantation de la piste cyclable.

Les parcs et espaces publics pourraient être embellis.

- ✓ Mise en valeur des espaces publics par un meilleur entretien et par l'ajout de fleurs, d'arbres et d'arbustes



LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Les aînés souhaitent avoir davantage accès à des activités culturelles.

- ✓ Publicité des activités culturelles de la région à travers les outils de communication.

COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN

Il est important d'accueillir les nouveaux résidents de la municipalité.

- ✓ Réalisation d'une activité d'accueil aux nouveaux résidents en 2019.

SÉCURITÉ ET DÉPLACEMENTS

Les adresses civiques ne sont pas bien visibles en zone rurale

- ✓ Refonte des numéros civiques à l'automne 2023.

La vitesse est élevée dans plusieurs secteurs du territoire municipal.

- ✓ Installation d'un radar pédagogique devant l'école primaire.
- ✓ Diminution de la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels à 30 km/h sur la signalisation.



ENVIRONNEMENT

La population manifeste de l'intérêt pour obtenir de l'information sur les gestes écoresponsables.

☑ Diffusion d'information sur l'importance des gestes simples pour protéger l'environnement de façon collective.

	Actions prévues	Actions réalisées et en cours de réalisation	Actions non réalisées
Habitation et services de proximité	4	3	1
Espaces publics et infrastructures	8	3	5
Loisirs et vie communautaire	4	2	2
Communications et relations avec les citoyens	5	2	3
Sécurité et déplacements	2	1	1
Environnement	2	1	1
TOTAL	25	12	13

52 % des actions prévues ont été réalisées.

50 % des actions dédiées aux aînés ont été réalisées.

DÉMARCHE COLLECTIVE

Le projet de Politique familiale et des aînés de la municipalité a été réalisé dans le cadre d'une démarche collective regroupant huit municipalités du territoire ainsi que la MRC de La Nouvelle-Beauce. Sur un total de 211 actions prévues à l'échelle de la démarche collective, 161 ont été réalisées, soit 76 %.

1. La création des comités de pilotage locaux

1.1 Nomination des comités de pilotage locaux par résolution

Lors du dépôt de la demande d'aide financière en 2017, sept municipalités sur onze s'étaient engagées dans la démarche collective pour l'élaboration d'une politique familiale et des aînés : Saint-Elzéar, Saint-Bernard, Scott, Sainte-Hénédine, Sainte-Marguerite, Frampton et Saints-Anges. C'est au printemps 2018 que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a rejoint la démarche collective. Les trois autres municipalités de la Nouvelle-Beauce, soient Vallée-Jonction, Sainte-Marie et Saint-Isidore avaient déjà adopté leurs politiques familiales et des aînés.

Le comité local de Sainte-Hénédine a été créé en août 2017 par l'adoption d'une résolution au conseil municipal.

1.2 La constitution des comités de pilotage locaux

Le comité local était formé de citoyens représentants des familles et des aînés, de l' élu responsable des questions familles-aînés, de la coordination du service des loisirs, de représentants du CISSS Chaudière-Appalaches et de la MRC.

1.3 Les rencontres des comités de pilotage locaux

Le comité de pilotage local s'est rencontré à sept reprises dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique familiale et des aînés.

Rencontre 1 :

- Présentation des portraits sociodémographique et des services et ressources du milieu
- Présentation des axes d'intervention
- Élaboration du portrait diagnostic (FFOM) pour chaque axe d'intervention

Rencontre 2 :

- Poursuite de l'élaboration du portrait diagnostic (FFOM) pour chaque axe d'intervention
- Planification de la consultation citoyenne

Rencontre 3 :

- Présentation des outils de consultation
- Adaptation des outils de consultation

*Les consultations se sont tenues entre les rencontres 3 et 4.

Rencontre 4 :

- Confirmer les constats établis à la suite du diagnostic et des consultations
- Comprendre la raison d'être d'un plan d'action
- Amorcer l'élaboration du plan d'action

Rencontre 5 :

- Terminer la priorisation des constats
- Comprendre les critères d'un plan d'action
- Identifier les actions à inclure dans le plan d'action

Rencontre 6 :

- Finaliser le plan d'action

Rencontre 7 :

- Présentation des éléments communs de la politique et de la proposition graphique

1.4 Le rôle de la MRC dans le développement de collaborations avec les organismes qui travaillent auprès des aînés

L'ensemble des organismes du territoire ont été consultés par la MRC pour connaître leur contribution possible dans le cadre de la démarche collective. Ceux-ci ont participé à la rencontre de consultation organisée pour rejoindre les personnes aînées.

2. Diagnostic social

2.1 Consultation des aînés

La municipalité a organisé une soirée rencontre au Centre municipal pour consulter les personnes aînées. Les familles et les jeunes ont été consultés de façon virtuelle. Lors de cette soirée de consultation, les gens étaient réunis en sous-groupe et animés par des membres de l'équipe de projet MRC-CISSS. À l'aide d'un outil de consultation, les informations pertinentes et nécessaires ont été recueillies. Les résultats de cette consultation ont été déposés en reddition de compte à la fin de la démarche collective.

2.2 Réalisation du portrait des services et ressources

Le portrait des services et ressources a été conçu pour chaque municipalité en collaboration avec la chargée de projet et les municipalités. Ce document a été déposé en reddition de compte à la fin de la démarche collective.

2.3 Réalisation du portrait sociodémographique

Le portrait sociodémographique a été conçu pour chaque municipalité par la chargée de projet. Ce document a été déposé en reddition de compte à la fin de la démarche collective.

3. Politique familiale et des aînés

3.1 Vision commune

Le comité de pilotage de la MRC a proposé une vision commune pour les grandes lignes des politiques familiales et des aînés. Le comité local a adhéré à la proposition pour l'identification des valeurs, des définitions, des principes directeurs et des axes d'intervention.

3.2 Rôle des comités de pilotage local dans l'élaboration des orientations et objectifs

Le comité de pilotage local avait la responsabilité de confirmer les constats établis à la suite du diagnostic et des consultations pour identifier les objectifs et cibler les actions

3.3 Cohérence des constats et du diagnostic social

Les constats ont été élaborés à partir du diagnostic social qui englobait le portrait sociodémographique, le portrait des services et des ressources et les résultats des consultations citoyennes et des organismes. Bien que les valeurs, les définitions et les principes directeurs ont été adoptés pour l'ensemble des municipalités, les constats étaient propres à chaque municipalité en fonction de son contexte et des résultats de son diagnostic social.

3.4 Adoption des politiques par résolution

Chaque politique a été adoptée par résolution au sein des conseils municipaux.

3.5 Diffusion des Politiques

Un lancement s'est tenu dans chaque municipalité dans le cadre d'un événement ou d'un rassemblement social de la programmation estivale. Les politiques de chaque municipalité et de la MRC ont été diffusées sur les sites Web. Des copies papier ont été distribuées par chaque municipalité à l'ensemble des citoyens. Une publication commune a été faite par la MRC à la suite de l'ensemble des lancements.

La Nouvelle-Beauce, une MRC à l'écoute des familles et des aînés!

Les 11 municipalités de la Nouvelle-Beauce se sont dotées chacune d'une politique familiale et des aînés pour offrir un milieu de vie adapté à tous leurs citoyens et citoyennes. Au cours des trois prochaines années, ces municipalités s'engagent à poser des actions concrètes pour que la Nouvelle-Beauce demeure un milieu où il fait bon vivre! En voici des exemples!

La MRC de La Nouvelle-Beauce agit sur les enjeux collectif de son territoire. Elle aide les municipalités et les organismes à créer et à maintenir des milieux de vie de qualité.

Par exemple, dans sa propre Politique familiale et des aînés, la MRC de La Nouvelle-Beauce s'engage à développer une offre de loisir complémentaire pour diversifier davantage les activités sur son territoire et ainsi mieux répondre aux intérêts de la population.

Merci à nos partenaires de réalisation! Une aide financière a été accordée par le gouvernement du Québec.

Municipalité amie des aînés Québec

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

4. Plan d'action

4.1 Rôle des comités de pilotage dans l'élaboration du plan d'action

L'élaboration du plan d'action s'est faite sur trois rencontres du comité de pilotage local. Les membres du comité ont participé activement à l'élaboration du plan d'action de la municipalité. Ce plan d'action a été recommandé et adopté par le conseil municipal.

4.2 Cohérence entre les besoins et actions

Les actions priorisées se sont fondées sur les constats émanant du diagnostic social et de l'ensemble des consultations, ce qui en a assuré la cohérence avec les besoins du milieu.

4.3 Actions visent environnement bâti et social

Les actions proposent un bel équilibre entre l'environnement bâti et social. Des interventions ont pu être réalisées dans les espaces publics pour améliorer l'accès et répondre aux besoins des différents groupes d'âge et de leurs conditions physiques. Le volet social a été amélioré par la bonification des activités de loisirs et d'événements de socialisation, la concertation dans le milieu avec les groupes représentant les aînés et l'accueil des nouveaux arrivants.

4.4 Plan d'action touche aux 9 champs d'action du vieillissement actif

Les axes d'intervention ciblées par le plan d'action sont les suivants :

- Habitation et services de proximité
- Espaces publics et infrastructures
- Loisirs et vie communautaire
- Communication et relation avec le citoyen
- Sécurité et déplacement
- Environnement

4.5 Activités intergénérationnelles

L'amélioration des infrastructures de loisirs a favorisé l'accès aux espaces publics pour l'ensemble de la population, ce qui permet à toutes les générations de s'y rencontrer.

4.6 Diffusion du plan d'action

Un lancement s'est tenu dans chaque municipalité dans le cadre d'un événement ou d'un rassemblement social de la programmation estivale. Les politiques de chaque municipalité et de la MRC ont été diffusées sur les sites Web. Des copies papier ont été distribuées par chaque municipalité à l'ensemble des citoyens.

5. Mise en œuvre

5.1 Nomination et constitution du comité de suivi

Le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés a été nommé par résolution en août 2017. Ce comité était formé de citoyennes de la municipalité, de l'élue responsable des dossiers familles-aînés et de la coordonnatrice de la Commission des loisirs.

5.2 Le nombre de rencontres réalisé

Le comité s'est réuni à deux reprises.

5.3 Les défis de réunir le comité de suivi

Le manque de temps et de ressources.

5.4 Réalisation des plans d'action

La mise en œuvre du plan d'action a été assurée par la coordination de la Commission des loisirs.

5.5 Partenariat entre organismes et municipalités

Oui, lors du montage des projets et l'offre de service ou d'entretien.

5.6 Nouvelles façons de faire au sein de la municipalité dans la mise en œuvre des actions

Non.

5.7 Les sources de financement des actions

Grâce au budget municipal, à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC, au Programme Nouveau Horizon, au budget des organismes, au budget discrétionnaire des députés et finalement grâce à des commandites du secteur privé.